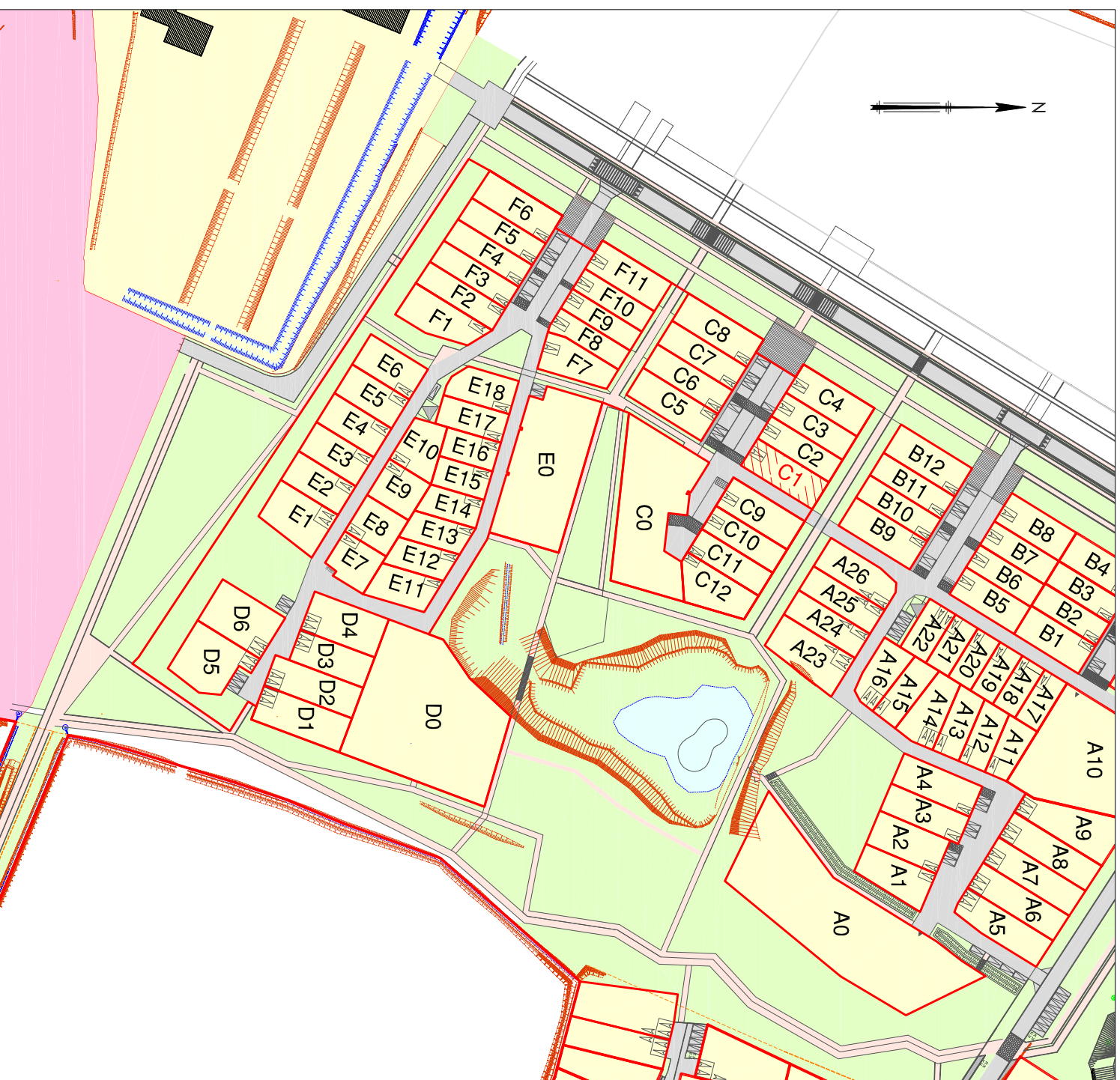


# PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF

ECHELLE : 1/2000



COMMUNE DE GUICHEN/PONT-REAN  
LOTISSEMENT L'ORÉE DE LA MASSAYE

SNC La Massaye

Lotisseur

SNC La Massaye

1, Place de la Gare  
35000 RENNES  
Tél: 02 23 25 27 55



Urbanisme/Paysage

IGA DOLOWY

98, Boulevard des Anglais  
44100 Nantes  
Tél: 02 28 08 81 80



BET VRD Environnement

SETUR

16 Rue de la Croix aux potiers  
35176 CHARTRES-DE-BRETAGNE  
Tél : 02-99-41-35-35

DEPARTEMENT D'ILLE & VILAINE

COMMUNE DE GUICHEN/PONT-REAN

LOTISSEMENT L'ORÉE DE LA MASSAYE

TRANCHE 2B DE LA ZAC DE LA MASSAYE

PLAN DE VENTE

LOT : C1

Section : AB  
Parcelle : N°549

ECHELLE : 1 / 200

Dossier	16138-28	INDICE	DATE	MODIFICATIONS
Plan	31-C1		25/07/2023	Plan de vente
Responsable	AGANYB			
Archive				

Géomètre de l'opération



**BGM Géomètre Expert**

SARL de Géomètre-Expert  
56bis, Mail François Mitterrand  
C.S. 71229 - 35012 RENNES CEDEX  
TEL. : 02.23.480.470 FAX. : 02.23.480.471  
Email : accueil@bgn-geometre.com

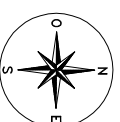
COMMUNE DE GUICHEN/PONT-REAN  
 LOTISSEMENT L'ORÉE DE LA MASSAYE

LOT n° **C1**  
 TRANCHE 2B DE  
 LA ZAC DE LA MASSAYE

SURFACE : **332** m<sup>2</sup>  
 Section : **AB** Parcelle : **n°549**

# PLAN DE VENTE

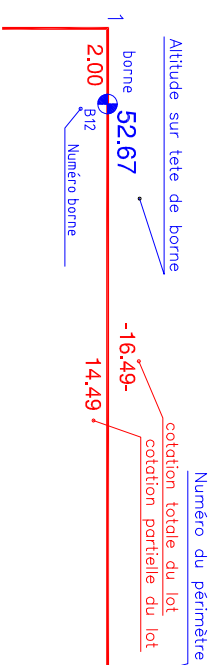
Surface de plancher maximum : S=133 m<sup>2</sup>



ECHELLE : 1/200



## Légende de toute l'opération



**(00)** Numéro de lot  
 S = 000 m<sup>2</sup> Surface du lot  
 N°00 Numéro cadastral

Emprise constructible en R+1  
 volume principal double pente

Recul possible entre 2.5 et 4m

Emprise constructible en R à "toit plat"

Alignement obligatoire

Accolement obligatoire sur 6m linéaire  
 en cas d'implantation en limite séparative

Principe de positionnement abri de jardin

Aire de stationnement extérieure réalisée par l'aménageur  
 en revêtement perméable (trale à la charge de l'acquéreur)

Aire de stationnement extérieure réalisée par l'aménageur  
 en revêtement perméable

RDC=00.00 NGF  
 Cote altimétrique recommandée  
 de la dalle fine du RDC

D=00.00 NGF  
 Cote altimétrique recommandée de la dalle  
 du garage ou carport

O.M.  
 Aire de collecte des ordures ménagères

Servitude de surplomb (des Pins de Monterey)

Haut sur emprise privée doublée d'une clôture grillagée  
 en retrait de 80 cm (réalisée par l'aménageur)

Haut sur emprise publique doublée d'une clôture grillagée  
 sur limite privée/public (réalisée par l'aménageur)

Accès piéton avec portillon recommandé  
 (à réaliser par l'acquéreur)

Autre tige de petit développement ou cépée à planter  
 (à réaliser par l'acquéreur)

Nota :  
 Echelle : 1/200  
 La précision des données numériques des documents dépend de l'échelle  
 graphique pour laquelle le plan a été établi.

La planimétrie est rattachée au système Lambert 2.  
 L'altimétrie est rattachée au nivellement Général de la France (GN 69 (Altitude  
 Normale)).

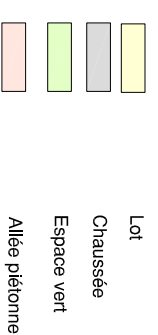
Les altitudes des bornes sont annoncées sous réserve d'une réimplantation  
 ultérieure.

La construction et l'aménagement du lot doivent se conformer au règlement  
 d'urbanisme en vigueur.

La position et l'altimétrie des branchements sont définies d'après les plans  
 "projet" du lotissement et ne sont qu'indicatives. Il est impératif de les faire  
 contrôler par les entreprises.

Ce plan de vente a été réalisé d'après les documents suivants :  
 - le plan topographique dressé par nos soins en 2006;  
 - le fichier "IDup-1013-PRESCRIPTIONS-12072023.dwg" fourni le 13-07-23  
 par IGA DOLOWY  
 - le fichier "PU06855-T2-DET-2022 10 25.dwg" fourni le 10-11-22  
 par TERRE ET TOIT

## Légende des couleurs

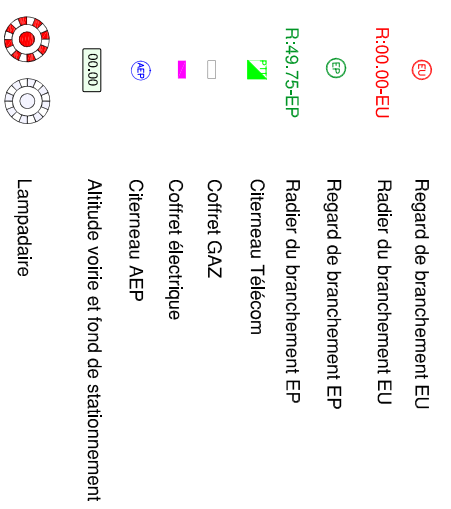


## Légende topographique avant travaux



## Légende Projet

Position et altimétrie indicatives



## BGM Géomètre-Expert

56bis, Mail François Mitterrand  
 C.S. 71229 - 35012 RENNES CEDEX  
 TEL. : 02.23.480.470 FAX. : 02.23.480.471  
 Email : accueil@bgnr-geometre.com



NOTA: La position et l'altimétrie des branchements sont définies d'après les plans "projet" du lotissement  
 et ne sont qu'indicatives. Il est impératif de les faire contrôler par les entreprises.